

UNITE IV : EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT

Objectif général

Renforcer les capacités des parents et autres personnes ayant la charge des enfants de 0 à 8 ans dans les domaines de l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Objectifs spécifiques

- Définir les concepts : eau potable, hygiène et assainissement.
- Décrire les maladies liées à l'eau, au manque d'hygiène et d'assainissement.
- Expliquer l'hygiène de l'eau et des aliments ;
- Décrire les règles élémentaires d'hygiène corporelle et vestimentaire.
- Expliquer les règles d'hygiène et d'assainissement du milieu.

Plan de formation

Introduction

- Elucidation conceptuelle
- Hygiène de l'eau et des aliments
- Hygiène corporelle et vestimentaire de l'enfant
- Hygiène et assainissement du cadre de vie

Conclusion

Pré-test

1. Définissez les concepts eau potable, hygiène et assainissement.
2. Expliquez les techniques d'hygiène de l'eau.
3. Décrivez quelques maladies liées au manque d'hygiène corporelle et vestimentaire.
4. Décrivez quelques maladies liées au manque d'assainissement du milieu.

INTRODUCTION

La création d'un environnement sain notamment dans les familles ainsi que l'accès à une eau potable constituent une condition essentielle dans l'amélioration de l'état sanitaire et alimentaire des enfants. Une bonne hygiène de l'eau et des aliments ainsi que l'assainissement du cadre de vie doivent être respectés pour une évolution harmonieuse de l'enfant dans son milieu de vie. Cette unité aborde quelques aspects du cadre de vie à prendre en compte dans le développement holistique de l'enfant.

I. ELUCIDATION CONCEPTUELLE

Assainissement : il consiste en la gestion des déchets solides, liquides, gazeux et même du rayonnement ultra-violet provenant des ménages, des établissements publics et privés, des industries, de l'artisanat et des exploitations agricoles.

Cadre de vie : environnement immédiat dans lequel nous vivons au quotidien ; milieu restreint dans lequel évolue l'Homme et qui comprend les animaux, les végétaux, les habitats et tout ce qui l'entoure.

Eau potable : c'est une eau qui ne contient pas d'agent pathogène ou d'agent chimique que l'on peut boire sans craindre d'être malade.

Hygiène : ensemble des règles et d'actions dont la mise en œuvre concourt à la préservation, au maintien et à la protection de la santé et le confort des individus.

II. HYGIENE DE L'EAU ET DES ALIMENTS

2.1. L'hygiène de l'eau

Les sources de pollution de l'eau peuvent être les excréments humains et animaux, la latrine placée à proximité des sources d'eau (puits), les ordures ménagères, les déchets industriels, les puisettes mal protégées, les récipients sales utilisés dans la collecte, le transport et le stockage, les stabilisateurs (feuilles d'arbres), les mains sales, la poussière au cours du transport, le temps très long de stockage (plus de deux jours).

2.1.1. Les modes de traitement de l'eau non potable

La décantation consiste à laisser l'eau (parfois boueuse ou trouble) se reposer et à récupérer le liquide qui se trouve au dessus (surnageant). Elle se fait au bout de 20 à 50 mn au moins.

La filtration consiste à retenir les matières flottantes; à enlever les impuretés et à réduire les microbes à l'aide d'un tamis ou d'un linge fin et propre.

N.B : La décantation et la filtration ne suffisent pas pour rendre l'eau potable. Il faut donc la désinfecter.

La désinfection est la dernière étape du traitement de l'eau. Le but de la désinfection est d'éliminer les microbes. Pour cela, on peut utiliser :

- l'eau de Javel à 1% (10 g/l) : deux (2) cuillérées à café pour 20 litres d'eau ; remuer l'eau et attendre 50 mn avant de la consommer ;

- les comprimés à base de chlore (1 ou plusieurs comprimés/litre d'eau selon le degré de pollution de l'eau et la concentration du comprimé en chlore) ;
- les comprimés de permanganate de potassium (0,5 g/litre d'eau) ;
- l'ébullition qui consiste à faire bouillir de l'eau (déjà décantée) pour éliminer les microbes (laisser bouillir pendant au moins 30 minutes).

2.1.2. Quelques maladies liées à l'eau

Entre autres maladies liées à l'eau, on peut citer : la dysenterie, la poliomyélite, la fièvre typhoïde, le choléra, les diarrhées, la bilharziose et l'onchocercose.

2.1.3. Quelques maladies liées aux aliments

- La tuberculose peut être provoquée par la consommation de la viande ou du lait provenant des animaux atteints de cette maladie.
- Le charbon peut nous être transmis par la viande contaminée.
- La typhoïde peut être provoquée par la consommation de légumes et de fruits crus non désinfectés, les aliments souillés par les mouches et les mains sales.
- La dysenterie, le choléra, la poliomyélite, les amibiases intestinales sont des maladies provoquées par l'eau souillée.
- Le téniasis est contracté par la consommation de viande de bœuf ou de porc parasité.
- Les intoxications très graves peuvent être provoquées par les aliments altérés (boîtes de conserves bombées, œufs, poisson, lait, tô moisi).

Ces intoxications peuvent entraîner des vomissements, des diarrhées, des paralysies et parfois même la mort.

2.2. L'hygiène des aliments

2.2.1. La propreté des aliments

- Acheter des aliments sains et frais.
- Bien laver les aliments à l'eau potable.
- Bien cuire les aliments surtout les viandes.
- Conserver les aliments dans un endroit frais à l'abri des insectes, de la poussière, des rats, des souris et autres animaux.
- Désinfecter les légumes consommés crus à l'eau de javel (2 cuillerées à café d'eau de javel pour 10 litres d'eau) puis rincer à l'eau potable etc.

2.2.2. La propreté de la cuisine et du matériel de cuisine

- Nettoyer régulièrement la cuisine et les ustensiles.
- Bien ranger le matériel de cuisine.

2.2.3. La propreté corporelle et vestimentaire de la cuisinière

- observer une hygiène corporelle et vestimentaire avant, pendant et après la cuisine.

III. HYGIENE CORPORELLE ET VESTIMENTAIRE DE L'ENFANT

3.1. Les règles d'hygiène corporelle

Pour la bonne santé de l'enfant, les règles suivantes sont à observer :

- laver l'enfant avec du savon et de l'eau propre, tiède ou légèrement chaude selon la saison ;
- frotter l'enfant avec du beurre de karité ;
- couper régulièrement les ongles du bébé ;
- nettoyer ses oreilles avec du coton tige ;
- laver le siège de l'enfant chaque fois qu'il se salit (selles, urines) ;
- brosser ou laver les dents tous les jours et après chaque repas ;
- éviter d'introduire des objets durs entre les dents de l'enfant. Ils peuvent casser ou briser l'émail qui deviendra une porte d'entrée pour les microbes, les bactéries et les virus ;
- laver les mains de l'enfant au savon ou à la cendre avant et après avoir mangé, après les toilettes ou après un travail salissant ;
- nettoyer régulièrement les narines ;
- bien soigner les plaies (au besoin dans un centre de santé) ;
- bien laver les parties intimes et bien les sécher ;
- éviter de laisser l'enfant marcher pieds nus.

3.2. Les règles d'hygiène vestimentaire

L'enfant doit être protégé contre les intempéries. Pour ce faire, il faut :

- faire porter à l'enfant des habits propres, amples et adaptés à la saison ;
- laver les habits de l'enfant à l'eau propre et au savon et bien les sécher.

3.3. Quelques maladies liées au manque d'hygiène corporelle et vestimentaire

Le manque d'hygiène corporelle et vestimentaire peut entraîner des maladies de la peau (la gale, la teigne, le typhus causé par les poux), des yeux (la conjonctivite, le trachome), de la bouche et des dents (le noma, la carie dentaire, la stomatite, les gingivites).

IV. HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE

4.1. L'hygiène du cadre de vie

4.1.1. L'hygiène de la cour

- nettoyer quotidiennement la cour et jeter les ordures dans un seul lieu ou dans une fosse fumièrè ;
- évacuer les eaux sales vers un puisard (fossé creusé à cet effet) ;
- éviter de laisser traîner des objets et produits dangereux ;
- éviter de déféquer ou d'uriner à l'air libre ;
- habituer l'enfant à faire ses selles dans un pot qui doit être aussitôt vidé dans les toilettes ;
- disposer d'une poubelle et la faire vider régulièrement.

4.1.2. L'hygiène de la maison

La maison doit être balayée quotidiennement, demeurer propre et aérée. Au cas où le sol serait cimenté, il est conseillé de le nettoyer avec de l'eau. Le couchage doit être bien arrangé, les bagages bien rangés.

4.1.3. L'hygiène des toilettes

Les toilettes doivent être quotidiennement lavées, désinfectées et tenues propres.

4.1.4. L'hygiène des étables

Les enclos et les poulaillers doivent être clôturés afin d'éviter la divagation des animaux et la propagation des déchets dans la cour. Ils doivent être balayés pour éviter le développement des insectes nuisibles, des microbes et autres agents pathogènes.

4.2. L'assainissement du cadre de vie

Selon le Code de l'environnement au Burkina Faso, l'assainissement consiste en la gestion :

- des déchets solides, liquides ou gazeux provenant des ménages, des établissements publics ou privés, des industries, de l'artisanat et des exploitations agricoles ;
- des eaux de pluies ou de ruissellement ;
- des végétaux et animaux envahissants (ex : jacinthe d'eau)

4.3. Les maladies dues au manque d'assainissement

Liées à la mauvaise gestion des excréta	Liées à la mauvaise gestion des eaux usées	Liées à la mauvaise gestion des ordures
<ul style="list-style-type: none">- L'ankylostomiase.- L'ascaridiase.- Le Téniasis.- La Dysenterie.- La Poliomyélite.- La Fièvre Typhoïde.- Le Choléra.- Les Diarrhées.- Etc.	<ul style="list-style-type: none">- Le Paludisme.- La Filariose De Bankroft (Eléphantiasis).	<ul style="list-style-type: none">- Les Maladies Diarrhéiques.- Le Tétanos.- Le Typhus.- La Leishmaniose.

CONCLUSION

Une bonne hygiène du cadre de vie, le respect des règles d'hygiène de l'eau et des aliments de même que l'hygiène corporelle et vestimentaire de l'enfant sont très importants à considérer dans son évolution. Il est donc important que les parents et autres personnes ayant en charge l'enfant adoptent les règles ci-dessus évoquées pour l'évolution normale de l'enfant.

POST-TEST

1. Définissez les concepts eau potable, hygiène et assainissement.
2. Expliquez les techniques d'hygiène de l'eau.
3. Décrivez quelques maladies liées au manque d'hygiène corporelle et vestimentaire.
4. Décrivez quelques maladies liées au manque d'assainissement du milieu.

REPONSES ATTENDUES

1. Définition des concepts

Assainissement : il consiste en la gestion des déchets solides, liquides, gazeux et même du rayonnement ultra-violet provenant des ménages, des établissements publics et privés, des industries, de l'artisanat et des exploitations agricoles.

Eau potable : c'est une eau qui ne contient pas d'agent pathogène ou d'agent chimique que l'on peut boire sans craindre d'être malade.

Hygiène : ensemble des règles et d'actions dont la mise en œuvre concourt à la préservation, au maintien et à la protection de la santé et le confort des individus.

2. L'eau peut être traitée selon les étapes suivantes : décantation => filtration => désinfection (ébullition ou désinfection chimique).
3. Le manque d'hygiène corporelle et vestimentaire peut entraîner des maladies de la peau, des yeux, de la bouche et des dents telles que la conjonctivite, le trachome, la gale, la teigne, le typhus causé par les poux, le noma, la carie dentaire, la stomatite, les gingivites.
4. Le manque d'assainissement du cadre de vie peut favoriser des maladies le paludisme, les maladies diarrhéiques, le tétanos, l'ascaridiase, le téniasis, la dysenterie, la poliomyélite, la fièvre typhoïde, etc.